

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSULTATION DU PUBLIC : RÉVISION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DE L'ENTREPRISE TERÉGA (LUSSAGNET)

Mont-de-Marsan, le 08/09/2021

Le plan particulier d'intervention (PPI) de l'entreprise Teréga à Lussagnet, a été modifié et doit faire l'objet d'une mise en consultation publique avant sa validation définitive. **Ce document, accompagné d'un registre permettant de recueillir les observations de la population, sera disponible du lundi 13 septembre 2021 au mercredi 13 octobre 2021 pour une durée d'un mois à la préfecture des Landes ainsi que dans la mairie de Lussagnet.**

Les jours et heures ouvrables pour consulter ce document :

- à la préfecture des Landes (24-26 rue Victor Hugo – 40 000 Mont-de-Marsan), du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 16h00 ;
- à la mairie de Lussagnet (100 place Catherine de Médicis – 40 270 Lussagnet), le lundi et le jeudi de 8h30 à 12h00.

Définition du plan particulier d'intervention

Le classement de cette entreprise parmi les établissements SEVESO, a conduit à l'élaboration d'un plan particulier d'intervention, approuvé par le préfet le 14 mai 2001. Ce plan est une obligation fixée par la réglementation applicable aux installations classées. Réalisé sous la direction de la préfecture, en lien avec les autres services de l'État concernés, les services de secours, l'exploitant et les élus concernés, il permet de définir les mesures assurant la protection des populations face à un risque d'accident majeur dépassant les limites de l'entreprise. Ce plan est régulièrement testé lors d'exercices de sécurité civile. Le dernier exercice sur le site de l'entreprise a eu lieu le 9 mars 2021.

Contact presse

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr